




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-26206-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.132**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET DES DEMANDES AUX
PARTENAIRES -EQUIPEMENT PLANETARIUM- TRANCHE 2013**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



11.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

HI/8912

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET DES DEMANDES AUX
PARTENAIRES -EQUIPEMENT PLANETARIUM- TRANCHE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence propose de mettre en place un véritable pôle éducatif ressources de culture scientifique et technique autour de l'astronomie. Le planétarium, considéré comme élément moteur, a pour mission d'initier tous les habitants la Ville d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix mais aussi de la Région Provence Alpes Cote d'Azur à la culture scientifique à partir de l'observation de phénomènes naturels.

La Ville d'Aix-en-Provence a réhabilité un bâtiment existant de 240 m² afin de pouvoir installer une coupole de projection de plus de 8 mètres de diamètre et un simulateur de ciel qui seront les plus grands de la région Provence Alpes Cote d'Azur . L'extension des locaux destinés au planétarium nécessite l'acquisition d'équipements adaptés à ce futur site. La localisation de ce bâtiment est située avenue Jean Monnet à Aix-en-Provence proche du centre ville d'Aix-en-Provence et facilement accessible grâce aux transports en commun.

Il s'avère que la région du Sud de la France est pauvre en installations relatives à ce type d'équipement. La Ville d'Aix-en-Provence, ville d'art et de culture, grâce à la construction de ce planétarium s'enrichit d'une image de culture scientifique.

Les objectifs et priorités pédagogiques poursuivis :

- Promouvoir les filières d'excellence au travers de la culture scientifique et technique pour tous en allant au devant des publics,
- Encourager les vocations et l'appétence pour les sciences et les techniques chez les jeunes de l'ensemble du territoire communal et du Pays d'Aix, notamment ceux des quartiers prioritaires de la politique de la Ville,
- Favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire, et l'accès aux activités éducatives de qualité

Pour ce faire, Conseil Municipal dans sa séance du 29 mai 2012 a approuvé par délibération N° 2012.598 la demande de co-financement auprès des différents financeurs et notamment la communauté d'agglomération du Pays d'Aix pour équiper ce pôle astronomique.

Dans le cadre des dispositifs de la communauté du Pays d'Aix d'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels mis en place par délibération du Conseil Communautaire N°2010-A091 du 24 juin 2010 et N°2012-A087 du 31 mai 2012, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement pour soutenir sa politique culturelle.

Conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour les équipements culturels communaux.

Ce dispositif permet de financer essentiellement des dépenses d'investissement liées à l'achat de matériel spécifique ci-après libellé dont le montant a été, depuis, ré-estimé de façon plus précise.

Ce projet d'investissement du nouveau planétarium se décompose comme suit :

- Une coupole de projection de 8 m de diamètre
- Un simulateur de ciel adapté à la dimension d'écran,
- Des projecteurs vidéo adaptés à la dimension de salle,
- Des sites spécifiques pour le public,
- Un système de sonorisation,

Au regard des dépenses réactualisées, le coût total prévisionnel étant de **584 688 € HT** et **699 287 € TTC**, il vous est proposé le plan prévisionnel de financement annexé au présent document.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet global d'équipement du nouveau planétarium sur les exercices 2013 et 2014

SOLLICITER un fonds de concours incitatif d'investissement d'un montant de **233 875 €** pour cet équipement scientifique auprès de la Communauté du Pays d'Aix;

SOLLICITER auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône et le Conseil Régional les subventions telles que figurant dans le plan de financement annexé au présent document

ADOPTER la convention de fonds de concours incitatif d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout autre document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Marseille à faire recette des sommes correspondantes.

**2013.132 - DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF
D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET DES DEMANDES AUX
PARTENAIRES -EQUIPEMENT PLANETARIUM- TRANCHE 2013**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Michèle JONES

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Montant de dépenses prévisionnelles des matériels spécifiques	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Conseil Régional	Conseil Général	Ville d'Aix-en-Provence
584 688 €	233 875 €	40 000 €	60 000 €	250 813 €
% par rapport au montant total des dépenses	40%	6.84%	10,26%	42.90%

Montant de dépenses prévisionnelles des matériels spécifiques	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Conseil Régional	Conseil Général	Ville d'Aix-en-Provence
584 688 €	233 875 €	40 000 €	60 000 €	250 813 €
% par rapport au montant total des dépenses	40%	6.84%	10,26%	42.90%